



N° 168

AVRIL 2007

## LE SURVOL RÉGULIER DE L'ACTUALITÉ OLYMPIQUE ET SPORTIVE

### LE CRIB (Centre de Ressource et d'Information pour les bénévoles)

Comme vous le savez, ce centre qui a été mis en place à la mi-décembre 2006 peut apporter gratuitement à tous les acteurs de la vie associative sportive une aide en matière de :

- **Conseil juridique associatif :**
  - ✓ Responsabilité des dirigeants, assurances
  - ✓ Administration des associations et de leurs organes internes (AG, CA)
  - ✓ Elaboration ou changements de statuts, de règlement intérieur.
- **Elaboration de projets mobilisation de ressources financières :**
  - ✓ Accompagnement pour le montage de projets
  - ✓ Demande de subventions
  - ✓ Mécénat, partenariat
- **Gestion financière :**
  - ✓ Obligations comptables
  - ✓ Fiscalité
- **L'emploi**
  - ✓ Convention Collective Nationale du Sport
  - ✓ Aide à l'élaboration de contrats de travail, déclarations URSSAF
  - ✓ Dispositifs d'aide à l'emploi (contrats aidés)
  - ✓ Congés payés, maladie, formation

Vous trouverez à l'intérieur de ce numéro, une plaquette spécifique.

Nous vous demandons d'en informer tous les dirigeants(es) afin qu'ils puissent trouver une aide précieuse dans leurs tâches administratives.

A ce jour, nous constatons régulièrement que cette information a du mal à passer. Nous sollicitons donc tout particulièrement, les municipalités du Val de Marne pour qu'elles nous servent de relais.

Nous les remercions car il serait assez dommageable que les bénévoles des associations ne puissent en profiter par ignorance.

**Mesdames et Messieurs les élus(es) aidez-nous, ce faisant vous aiderez les dirigeants sportifs dont vous appréciez le grand engagement au service de l'intérêt général qui est le vôtre.**

M. Romain LEGRAND sollicitera prochainement vos services sports et communication, afin de les rencontrer, nous vous remercions par avance de lui réserver un bon accueil dont nous ne doutons pas.

Agissons ensemble pour préserver notre modèle associatif.

### SCOOP 94

Directeur de la publication  
Rédacteurs  
Traitement et Documentation  
Dessins

Christian LOPES  
Claude BAISSAC, Jacques CÉLÉRIER, Alain MÉRIGOT, Jean-Claude RAOULX  
Gérard CHARPENTIER, Nathalie LASSOUED  
Michel-Yves SCHMITT

### COMITÉ DÉPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DU VAL-DE-MARNE

2, rue Tirard – 94000 CRETEIL

Tél. 01 48 99 10 07 – Fax 01 48 99 30 21 - e.mail [cdos94@cdos94.org](mailto:cdos94@cdos94.org) Site internet : [www.cdos94.org](http://www.cdos94.org)

Mensuel gratuit – Tirage 1 200 exemplaires – n° ISSN 1761 4899

C.L

## A.G du CDOS 94

Elle s'est tenue, le 17 Mars, à Villecresnes en présence d'un nombre très important des représentants(es) des comités départementaux, quarante et une disciplines étaient représentées sur 55 comités affiliés.

Nous adressons nos remerciements à M. Jean-Pierre GRAVELLE, maire de Villecresnes et à toute son équipe pour l'excellent accueil qui nous a été réservé et pour la mise à disposition de la salle de l'Orangerie, beau bâtiment situé à l'entrée d'un joli parc.

Le rapport moral du président semble avoir été apprécié à sa juste valeur. Il faisait le point à mi-mandat et donnait des perspectives d'avenir. Nous le publions en annexe car nous pensons qu'il peut intéresser le mouvement sportif Val de Marne.

Notre secrétaire général, Jacques CELERIER, fit lecture du rapport d'activité très détaillé comme d'habitude. De son côté notre trésorier, Gérard CHARPENTIER, présenta les comptes de l'association avec la précision qu'on lui connaît, quitus lui fut donné à l'unanimité après lecture du rapport du vérificateur aux comptes.

Après appel à candidature nous avons eu le plaisir de trouver un deuxième vérificateur en la personne de Madame BODEAU Andrée, ainsi que le 30<sup>e</sup> membre de notre comité directeur en la personne de M. Michel LAMBRECQ du comité Pétanque et Jeu Provençal.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir un 56<sup>e</sup> comité qui a demandé son affiliation au CDOS, la FFSE (Fédération Française Sport Entreprise), présenté par son président, Jean-Paul HEURTEFEU qui vient de le créer.

La présentation de notre site internet a été suivie avec attention, notre nouveau webmaster semble avoir bien répondu à nos demandes, appel a donc été fait à tous les comités pour lui apporter des nouvelles d'actualités.

De son côté le CRIB a fait l'objet d'une intervention de son responsable Romain LEGRAND, rapide et précise dont on a bien perçu l'importance et l'aide qu'il peut apporter aux dirigeants.

Les personnalités présentes intervinrent tour à tour, à savoir :

- M. Roger TISSEYRE, Vice-président du Conseil Général. Il se félicita du partenariat entretenu avec le CDOS qui répond toujours aux sollicitations du Conseil Général pour des actions en faveur du sport. Il souligna aussi nos propres actions, telles que colloque santé et Challenge Olympique des Familles qui s'inscrit dans le temps.

Il indiqua aussi l'aide constante apportée au sport sous toutes ses formes, malgré les lourdes charges que le département doit supporter dans le cadre de la décentralisation qui ne sont pas toujours compensées par les transferts de fonds de l'Etat.

Il confirma néanmoins la volonté de M. Christian FAVIER, président du Conseil Général, de donner une suite favorable à notre demande d'une Maison des Sports, des propositions devraient nous être faites d'ici quelques mois. Cette nouvelle fut, bien entendu, accueillie avec un grand plaisir tant les comités ont besoin d'un lieu commun pour le développement du sport.

- M. Nicolas MULLER, directeur de la DDJS, confirma que M. le Préfet lui avait donné pour mission l'étude de faisabilité de ce projet auquel l'Etat devrait contribuer, en sollicitant aussi le Conseil Régional D'Ile de France.

De par son expérience antérieure dans le département de l'Eure, il considère qu'une Maison des Sports constitue un formidable levier de développement.

Il se félicita aussi de la mise en place du CRIB qui va dans le sens d'une aide précieuse aux dirigeants bénévoles en matière d'aides aux tâches administratives tout particulièrement.

Il compte impulser des actions en direction de la santé par le sport que le CDOS a déjà commencées et va poursuivre, mais les budgets sont encore maigres, ceci pourrait changer. Autre axe, l'accès aux responsabilités des femmes et le développement des pratiques sportives féminines.

Enfin, le renfort de la vie associative, car il partage notre sentiment que le bénévolat se fragilise et il convient de trouver rapidement des solutions pour redonner le goût de l'engagement bénévole.

- M. Jean-Pierre GRAVELLE, Maire de Villecresnes, qui nous a rejoint en fin de matinée revint sur ce thème en soulignant que sans les bénévoles, le sport ne pourrait exister. Il indiqua que le montant du prix des licences fédérales pesait trop sur les adhérents des clubs, en donnant quelques exemples précis. Il ne faudrait pas que l'accès au sport soit réservé aux familles les plus aisées.

Villecresnes est une ville où les pratiques sportives ont une très grande importance, au vu des chiffres donnés. Il nous indiqua que son service communication serait bien volontiers le relais de nos actions quand nous le souhaiterions.

Il évoqua aussi le sort du complexe sportif qui s'étend sur 13 hectares qui est abandonné par son propriétaire, et que l'on doit sauvegarder, même si le coût est très important, au regard du manque d'équipements dont souffre le département.

- M. Michel JOMIN, Vice-président au CROSIF se félicita de nos bonnes relations et présenta quelques actions régionales entreprises par le CROS. Il souligna qu'il était nécessaire que celui-ci puisse compter sur d'autres dirigeants pour participer aux nombreux organismes qui nous sollicitent.

Le sport devient de plus en plus un acteur de la vie de notre société, il est donc nécessaire de nous rassembler au sein de ces instances. Cet appel relaie celui du président Francis TISSOT, lancé à la fin de l'A.G du CROSIF du 3 Mars. De notre point de vue, il est difficile de mobiliser des personnes qui furent écartées après les dernières élections, démarche louable sans doute, mais bien tardive.

Comme chaque année, la commission du Fair-Play du CDOS a honoré les personnes suivantes, sous la conduite de M. Michel POUTEAU et de M. Jacques CELERIER :

- Carrière jeune sportif : Sébastien BONNOT, Karaté Club de Nogent sur Marne
- Carrière Fair-Play d'éducateur : Claude DUROUX, VGA St Maur EPIS
- Carrière Fair-Play dirigeant : Commandant DELORS Patrick, DDSP Val de Marne
- Prix spécial décerné par l'AFSVFP au District de Football du Val de Marne

Pour ne pas faillir à la tradition, l'assemblée fut conviée à un buffet dinatoire offert par la ville de Villecresnes et le CDOS qui clôtura cette matinée riche de projets.

---

## CIVISME

Les mots s'envolent, mais les actions restent. Nous sommes donc très fiers de celle de notre Vice-président, Alain MERIGOT qui n'a pas hésité à porter secours à une personne âgée.

Cette dernière se rendait à la Poste pour retirer de l'argent et s'est fait agresser sans pouvoir réagir, c'est alors que M. MERIGOT, témoin de la scène n'a pas hésité à maîtriser l'agresseur recevant au passage des coups dont un au front. Il a ainsi pu rassurer la vieille dame et il s'est rendu tout naturellement, ensuite, à son travail estimant qu'il n'avait fait que son devoir.

Moralité, on pense trop souvent à ses droits, mais pas à ses devoirs, belle leçon de civisme.

### 3 HEURES DE SPORT

La ville de Valenton a souhaité un large débat pour aborder des sujets divers concernant le sport, au cours d'une rencontre qui s'est déroulée le 20 Mars 2007. Elle a réuni un large panel des acteurs du sport de cette ville, le CDOS et la DDJS avaient été invités à y participer, ce qu'ils firent.

Le bénévolat fut une question centrale où globalement toutes les interventions marquèrent le désintérêt et le désinvestissement qui est rencontré. Les parents ne participent guère à la vie du club de l'AS Valenton et de ses sections.

La violence a été aussi évoquée, tout particulièrement dans le foot, l'éducateur qu'il soit bénévole ou salarié a besoin d'une formation pour pouvoir canaliser celle qui émane des ados.

L'expérience semble être un facteur déterminant du respect que l'on peut imposer. On a connu les enfants très jeunes en leur inculquant des valeurs, il est plus facile ensuite qu'ils les respectent, il y a de l'affectif dans les rapports.

Les sports d'équipe connaissent plus le phénomène de la violence, c'est l'effet de groupe. Les sports de combat ne sont que très rarement confrontés à ce problème, les règles sont établies clairement, elles sont appliquées strictement.

Les associations de quartier proposent aussi des activités physiques, mais elles sont non compétitives. Elles jouent donc sur le lien social, le respect, la découverte, tout en développant l'accès dans les clubs.

Etre bien dans son corps et dans sa tête, c'est essentiel.

Autre volet, le sport à l'école, c'est de l'éducation physique d'abord, on apprend à gagner, mais aussi à perdre. On déplore le manque de moyens dans le secondaire qui va de pair avec le manque d'enseignants. Dans le primaire les activités péri-scolaires fonctionnent bien grâce à l'engagement bénévole des enseignants et des parents.

La ville aide fort heureusement pour les déplacements. Le désengagement de l'Etat a été mis fortement en cause.

Une note positive venant d'un bénévole s'occupant de personnes souffrant d'un handicap qui souligne la richesse du rapport humain. Je prends, je donne et je reçois.

Revenons au bénévolat où le statut a été évoqué, pour ou contre ! On est sceptique sur l'effet qu'il pourrait apporter. La réponse d'une bénévole a été fort édifiante : « *Au moins je sais pourquoi je partirai du bénévolat ...tâches administratives, responsabilités, désintérêt des citoyens ... etc alors je ne vais pas me battre pour un statut !* »

On peut en déduire qu'il faudra autre chose qu'un statut pour redonner confiance aux bénévoles et pour susciter des vocations. Il a été pris date pour organiser de nouvelles rencontres, afin d'élaborer une charte pratique qui permette d'arrêter le désenchantement perceptible dans l'assistance teinté encore de beaucoup d'enthousiasme.

### DOPAGE

Alors que Jean-François LAMOUR s'est interrogé sur l'opportunité de sanctionner pénalement les sportifs convaincus d'utilisation de produits interdits (voir le SCOOP du mois dernier), de son côté l'Allemagne s'oriente vers une loi sanctionnant les fournisseurs.

A la fin de cet article, nous avons émis une idée similaire, poursuivre d'abord les trafiquants qui sont les premiers responsables, ce qui ne veut pas dire que l'on doit exempter les sportifs coupables.

Même si les sanctions pénales ne sont pas à l'ordre du jour contre les sportifs, l'Allemagne envisage tout de même de les étendre à ceux et celles pris avec « des quantités non négligeables » des produits dopants. Bon cette phrase ne veut pas dire grand-chose en soit, sauf qu'il existe bien une volonté de pénalisation, en plus des sanctions des fédérations sportives.

Il faut dire que la chaîne de télévision ARD a diffusé une enquête qui mettait en cause le laxisme des contrôles inopinés qui pourtant étaient réputés comme les plus efficaces au monde.

Cette retentissante révélation a, sans doute, entraîné le départ programmé au 30 Juin du dirigeant de l'agence NADA qui lutte contre le dopage.

### VERS UNE DECENTRALISATION DES MISSIONS DU CNDS ?

La question se pose avec acuité, à la suite d'un accord dit exceptionnel, permettant aux fonds du CNDS pour le développement de participer au financement de contrats de projets Etat-Région (CPER) pour la période 2007/2013. Cette décision concerne les régions de Bourgogne et de Bretagne pour une aide globale de 7 millions d'euros destinés à des équipements structurants.

Cette nouvelle mission « expérimentale » ne peut que poser la question des rôles entre l'Etat, les collectivités et le mouvement sportif. Ce dernier, à notre connaissance, n'a pas été consulté, il n'était du reste pas nécessaire de le faire, les statuts de l'établissement public lui permettant d'en décider seul.

Une nouvelle fois, la question se pose donc de savoir, si le CNDS est géré paritairement avec le mouvement sportif, ou si à travers l'établissement gestionnaire, l'Etat peut faire ce qu'il veut, car la décision vient du premier ministre.

On peut aussi se poser la question de savoir, si le sport aura demain, c'est-à-dire après les élections, encore un ministère.

**Sources d'informations :** La Lettre de l'Économie et du Sport, le Parisien, le mensuel ASSOCIATIONS, le Figaro, l'Équipe, la Lettre d'Information de la revue Juridique et Économique du Sport ...



## FONDATION SPORT SANTE

Le 7<sup>e</sup> colloque national s'est tenu au CNOSF, le vendredi 16 et samedi 17 Mars. Nous n'avons pu assister qu'à la journée du 16 car le 17 c'était l'AG du CDOS.

M. Patrick MAGALOFF avait obtenu la participation des personnalités internationales venues tout spécialement, leurs compétences auront permis d'avoir des interventions de grandes qualités. Il est dommage que les représentants des fédérations n'étaient guère au rendez-vous, le CROSIF était aussi absent.

Il était assez compliqué de faire un résumé des exposés, nous avons donc retenu quelques points pour lesquels nous étions sensibilisés :

- **Les contrôles anti-dopage** : un seul laboratoire est habilité en France, ce qui limite le travail d'investigation. D'autres pourraient l'être, à la condition qu'ils reçoivent l'accréditation de l'AMA.

Les AUT (autorisation d'usage à des fins thérapeutiques) peuvent être réalisées, soit au plan national, soit au plan international, les deux niveaux peuvent être reconnus. S'il existe un désaccord entre une FI et une F.F c'est l'AMA qui tranche.

- **Difficultés du dépistage** : L'EPO utilisé à faibles doses aura peu de chances de se faire détecter, encore moins sous forme générique.

L'hormone de croissance, quelle que soit la forme, n'a qu'une « fenêtre » de détection de 24 à 36 heures.

La testostérone, le seuil est différent entre un sujet caucasien et asiatique. Les critères de positivité peuvent varier d'un laboratoire à une autre, selon les paramètres retenus.

La mandrolone : les critères sont différents entre femmes et hommes, il existe un problème de conservation des urines.

- **Le pôle transparence (AFT, athlète for transparency)**  
Il s'agit d'une initiative originale qui consiste à ce que les athlètes se prêtent volontairement à des contrôles réguliers qui peuvent se décliner en quatre points :
  - 1) Diffusion des AUT
  - 2) Diffusion intégrale des résultats, si ceux-ci sont « hors normes »
  - 3) Réalisation des contrôles sur des périodes imposées, 10 au maximum par an
  - 4) Localisation de l'athlète

Le but est d'arriver à terme à une validation juridique en définissant les variations normales et anormales.

A ce jour, sur 749 sportifs « élite », 44 ont adhéré, soit 14 disciplines concernées sur les 59 répertoriées. Le but étant d'étendre cette démarche volontaire au monde entier. Cette prise de conscience est intéressante car elle suscite une adhésion de principe au-delà de nos frontières.

- **Les représentations du concept dopage**  
Nécessité de prendre en compte l'hétérogénéité des auditeurs (publics) auquel on s'adresse
- Représentation claire des attitudes, conduites et comportements
  - 1) Familiale, la santé publique est devenue une valeur « santé » à partager tous ensemble
  - 2) Centrage sur des valeurs humanistes anciennes générant l'opprobre et le discrédit du non respect
  - 3) Les obligations du contrat « licence » contractuel, la rupture = faux si le contrat est explicite.

Le message transmis est toujours conjoncturel, il nécessite une culture commune. Le dopage c'est tout d'abord une conduite, et le fait de l'environnement.

Il existe un déficit sur la prévention menée dans une grande cacophonie, il faut travailler sur les déterminants de l'utilisation de produits dopants. Ceci doit se faire en réseau, en échangeant les compétences.

Les logiques sont souvent contradictoires, les fédérations recherchent la performance au lieu de l'excellence, il faut trouver un équilibre. Le destinataire doit faire la synthèse des messages qui lui sont adressés.

A la question : le dopage est-il une conduite additive ? On peut répondre oui, mais pas forcément, c'est selon les produits utilisés.

En conclusion de cette journée, Patrick MAGALOFF, directeur de la Mission « Médical et Sport Santé » du CNOSF nous a demandé de faire la promotion de la mallette « Le Sport pour la Santé », c'est un outil pédagogique qui a fortement intéressé les professeurs de l'Education Nationale.

Vous pouvez la commander sur le net : [www.franceolympique.com](http://www.franceolympique.com) ou contactez le CNOSF au 01 40 78 29 24

## LA JUSTICE BELGE AU SECOURS DE TRICHEURS ?!

Après que l'Europe soit venue au secours de dopés (Voir notre article dans notre numéro 163 de Novembre 2006) , voici que la justice belge s'en mêle. Loin de là l'idée de nous prononcer sur la validité d'un jugement récent qui s'appuie sur des textes de loi précis.

Ce préambule étant dit, voici les faits :

-Dans le courant de la saison 2005/2006, trois footballeurs ont été sanctionnés pour avoir pris part à une fraude portant sur des résultats de matches. Il s'agissait, bien entendu, de soupçons et une instruction pénale a donc été ouverte. Par contre la fédération nationale a cru bon de prendre des sanctions disciplinaires à l'encontre des trois footballeurs. C'était sans compter sur la loi qui fait obligation de respecter les règles du procès équitable.

Il est important de préciser que ces joueurs sont des professionnels, de ce fait les sanctions disciplinaires d'une fédération ne peuvent intervenir qu'après le jugement par une juridiction, statuant selon les articles de loi de la convention européenne des droits de l'homme, tout particulièrement l'article 6. Nous sommes donc presque dans le même cas de figure que nous avons évoqué, les nageurs allemands convaincus de dopage ont pu contester avec succès les suspensions de deux années à leur encontre. Cette sanction portant atteinte à leur droit de travailler.

On peut donc penser, qu'en définitive, tout sportif professionnel peut contester les sanctions prises à son encontre tant qu'un tribunal civil n'aura pas statué. Si ce principe paraît normal, il n'empêche que les sanctions des fédérations vont devenir de plus en plus obsolètes face à des sportifs ayant un statut de professionnel.

## A.G DU CNCD

La 15<sup>e</sup> du nom s'est tenue au CNOSF, le samedi 23 Mars, devant un nombre record de CROS, CDOS et surtout de CTOS.

Le président Georges PLANCHOT a tenu à réaffirmer que le CNCD ne pouvait fonctionner en vase clos, il a sa propre identité. Les CROS, CDOS et CTOS sont au croisement des politiques fédérales. Le CNOSF doit tenir compte de l'avis du CNCD, il lui a attribué des moyens de développement, bureaux et personnel. Notre action doit s'inscrire dans une cohérence générale. Il convient de militer pour que les CROS, CDOS et CTOS assurent leurs missions au plan territorial.

De ce fait, il est nécessaire d'accroître leurs moyens en tenant compte de la fragilité de certains. Les moyens portent sur la professionnalisation de nos structures qui doivent renforcer leurs compétences. Ceci ne peut se faire sans la création d'un emploi par structure. Cette décision entraînerait une dépense estimée à 3 millions d'euros, somme très envisageable car elle ne représenterait que 2,5 % de la part territoriale du CNDS.

On peut aussi envisager un financement par le CNDS pour renforcer le fonctionnement, si on remonte le plafond du prélèvement pour lequel on milite depuis la création du CNDS. Il s'agit d'engager des moyens nouveaux sans en retirer aux actions des associations sportives.

Il s'agit donc d'un pari sur l'avenir, on nous demande d'y croire. Il nous a été demandé de participer aux débats d'idées de la campagne des législatives afin que les candidats(es) s'engagent sur des points clefs des 15 propositions du Livre Blanc du CNOSF. L'idée peut paraître intéressante à notre comité directeur d'en juger.

# ECHOS 94

## ASSEMBLEE GENERALE

Le comité départemental de la retraite sportive a tenu son AG, le mardi 13 Mars, à Créteil sous la présidence de Jean-Louis LEDOUX.

Le CDOS était présent en la personne de Christian LOPES qui a pu mesurer combien ce comité, développait des activités multiples, grâce au fort engagement bénévole de ses membres.

Le rôle de cette association nous paraît ô combien important, il permet à de nombreux retraités de bénéficier de loisirs multiples dirigés par des animateurs confirmés qui se sont investis dans cette tâche. Des femmes et des hommes de bonne volonté acceptent, pour ce faire, de suivre des stages de formation afin d'obtenir un diplôme fédéral, les compétences ainsi acquises leur permettent d'animer gracieusement des activités au sein de leur club.

Au plan national comme au plan départemental (plus de 1000 adhérents(es), ce comité a progressé, il devrait dans un proche avenir, devenir membre associé du CNOSF, nous ne pouvons que nous en réjouir. Nous rappelons que ce comité est déjà adhérent au CDOS.

Permettre à des retraités d'échapper à une sédentarité dont on connaît les mauvais effets, permet de réaffirmer que la santé par le sport est bien une bonne thérapie.

Cette assemblée générale nous aura permis de constater une fois de plus qu'il y avait bien, même chez les retraités, une crise du bénévolat se traduisant principalement par une désaffection des postes à responsabilités.

Ce comité ne manque pas de dynamisme, mais le président partage nos inquiétudes sur ce dernier point pour lequel il fait les mêmes constats que le CDOS. Il souhaite s'associer à nos réflexions à l'occasion de nos Etats Généraux du bénévolat.

## HANDBALL Une présidente à Ivry

Claudio Cimelli a cédé sa place de président de l'US Ivry Handball à Béatrice Barbusse (41 ans). L'ex-trésorière du club Val de Marnais a été élue dès le premier tour. Elle est la deuxième femme à la tête d'un club de D1, après Armell Reffait, à Pontault-Combault. Rappelons que depuis son impressionnant succès à Dunkerque (17-25, l'US Ivry est seul en tête du championnat de Division 1.

## VIOLENCE

Malgré les efforts déployés par les dirigeants du District de Foot du Val de Marne, trois incidents sont à déplorer le même jour. Fresnes, un spectateur blessé d'un coup de gourdin par un joueur, il a été conduit à l'hôpital par les pompiers.

Rungis, bagarre entre joueurs, un blessé a été conduit à l'hôpital. Villeneuve St Georges, c'est un arbitre qui a été agressé par des joueurs en colère, il a été aussi conduit à l'hôpital pour examen.

Nous savons par avance que des sanctions vont tomber, mais c'est navrant pour les cadres qui peuvent se décourager.

## CHALLENGE OLYMPIQUE DES FAMILLES APPEL A ENCADREMENT

Ce challenge se déroulera le dimanche 10 Juin au Parc du Tremblay pour sa 4<sup>e</sup> édition. Cette année, il débutera par les Foulées Campinoises dès 9h30 et se poursuivra par le challenge, « Venez jouer à l'athlé »

Cette manifestation prend de l'importance et la question récurrente de l'encadrement se pose, aussi nous lançons un appel à bénévoles pour compléter l'équipe existante.

Il n'est exigé aucune compétence particulière, en dehors d'un réel enthousiasme, au sein d'une joyeuse équipe qui est bien rodée, mais qui demande à se renforcer.

Cette journée s'inscrit dans les Jeux du Val de Marne, mais aussi dans les manifestations placées sur le thème de la « Journée Nationale de l'Olympisme et de ses valeurs ».

Nous vous remercions par avance de nous contacter au 01 48 99 10 07 – Fax : 01 48 99 30 21 – E mail : cdos94@cdos94.org

Le secrétariat du CDOS sera fermé du  
lundi 9 au mercredi 18 Avril 2007.



## LE CDOS ETAIT PRESENT ...

Le 7 Mars, à l'assemblée générale des Clubs Omnisports à Fontenay/Bois (C.LOPES)

Le 13 Mars, à l'assemblée générale du CROSIF à Paris 13<sup>e</sup> ( C.LOPES, JC RAOULX)

Le 13 Mars, à l'assemblée générale du C.D de la Retraite Sportive, à Créteil ( C.LOPES)

Le 16 Mars, au 7<sup>e</sup> colloque Fondation Sport Santé à la Maison du Sport Français, Paris 13<sup>e</sup> (C.LOPES)

Le 17 Mars, à l'assemblée générale du CD des Médailles Jeunesse&Sports à Saint-Maur (A.MERIGOT, JC RAOULX)

Le 20 Mars, à la rencontre-débat « 3 heures pour le sport » à Valenton (C.LOPES)

Le 24 Mars, à l'assemblée générale du CNCD, à la Maison du Sport Français, Paris 13<sup>e</sup> (C.LOPES, JC RAOULX)

Le 25 Mars, au concours hippique National au Centre Hippique de Marolles en Brie (G.CHARPENTIER)

Le 29 Mars, à la remise des trophées 2006 au CISP, Paris 12<sup>e</sup>(JC.RAOULX)

## MANIFESTATIONS SPORTIVES DU MOIS D'AVRIL

DATE	LIEU	MANIFESTATION	CONTACT
1 <sup>er</sup> Avril	Ivry et Vitry	Humarathon 2007	Sports et spectacles Internationaux : 01 49 22 73 73
1 <sup>er</sup> Avril	Valenton	Tournoi des Randoris	Club sportif de Valenton Judo : 01 56 87 11 50
7/8 Avril	La Queue en Brie	Tournoi international de Football	Entente Sportive Caudacienne : 01 45 76 54 90

21 Avril	Le Perreux	Randonnée de la Boucle	Ste Nautique du Perreux : 01 48 71 39 08
----------	------------	------------------------	--